

Table des matières

1	Plan grand froid : l'Île-de-France se mobilise pour les sans-abri.....	1
2	Le Grand Paris Express, un chantier à hauts risques techniques.....	2
3	Actus franciliennes.....	5
4	Afflux de candidatures pour la présidence du Medef.....	6
5	Pierre Gattaz : « Ne tirez pas sur le Medef ! ».....	7
6	"Nous nous apprêtons à lancer un mooc 'Etes-vous RGPD compatible ?'".....	8
7	Loi Pacte, réforme de l'apprentissage : qu'en pensent les chefs d'entreprise ?.....	10
8	Paul Allibert (Institut de l'entreprise): «Pour un «big bang» de la formation professionnelle».....	11
9	Formation professionnelle : le gouvernement reporte ses annonces.....	13
10	Le Maire abaisse le nombre de filières industrielles stratégiques françaises.....	14
11	SNCF: le pari des ordonnances à la carte.....	15
12	Les syndicats de la SNCF et du secteur public préparent leur riposte.....	17
13	Les nouveaux défis de l'industrie pharmaceutique.....	19
14	Accord UE-Mercosur : «30 000 élevages français sont en péril», selon la FNSEA.....	21
15	La gendarmerie désormais accessible en un clic 24/24.....	22
16	Les élus locaux prêts à troquer la taxe d'habitation contre le foncier bâti et une part de TVA.....	24
17	Aides sociales : les départements mettent la pression sur Matignon.....	25
18	Wauquiez fait le ménage chez Les Républicains.....	26
19	Trump recevra Macron le 24 avril à la Maison-Blanche.....	28
20	Balkans : pourquoi il faut élargir l'Union.....	28
21	Xi Jinping, prêt à devenir «empereur à vie» de Chine.....	30

::: ILE-DE-FRANCE

FRANCE BLEU – 27/02/2018

1 Plan grand froid : l'Île-de-France se mobilise pour les sans-abri



La cellule de crise du plan grand froid se réunit quotidiennement à la préfecture d'Île-de-France

Depuis le mercredi 21 février, le plan grand froid est activé en Île-de-France. Il ne devrait pas être levé avant ce jeudi 28 février. Une réunion sur le dispositif a lieu chaque jour, en préfecture de région, à Paris. France Bleu Paris a pu assister à cette cellule de crise.

Depuis la réactivation du plan grand froid, le mercredi 21 février en Île-de-France, une cellule de crise se réunit chaque jour à la préfecture de région, à Paris. Elle débute vers 15 heures. Ce lundi 26 février, le secrétaire général de la préfecture de région est entouré d'une dizaine de personnes. Des représentants des départements d'Île-de-France, mais aussi un prévisionniste de Météo France. Il fait le point sur les prévisions pour ce mardi 26 février: en région parisienne, il faut s'attendre à -11 et -14 degrés ressentis le matin, et -5 à -6 degrés ressentis l'après-midi.

Les départements franciliens solidaires entre eux

Arrive ensuite le tour des représentants de départements. Les uns sont dans la salle, les autres sont au téléphone. Certains ont des places d'hébergement disponibles. D'autres, au contraire, sont proches de la saturation. Face à cela, la solidarité s'organise. Au téléphone, le représentant des Yvelines propose d'héberger plusieurs sans-abris de Seine-Saint-Denis dans son département.

L'anticipation au cœur du plan grand froid en Île-de-France

En effet, les sans abris sont redirigés là où il y a des lits inoccupés. Tout ça, c'est une mécanique bien huilée, d'après François Ravier, le secrétaire général de la préfecture d'Île-de-France. Son maître-mot, c'est l'anticipation. *"Nous ne sommes pas du tout à des taux d'occupation de 100%",* affirme-t-il. *"Nous essayons de maintenir les taux d'occupation entre 70 et 80%. Lorsqu'on atteint 80%, on cherche de nouveaux hébergements pour toujours avoir un peu de marge".* 6848 places d'hébergement étaient ouvertes en Île-de-France, dans la nuit du 26 au 27 février. 190 de plus que la veille.

[Marc Podevin](#)

BATIACTU – 27/02/2018

2 Le Grand Paris Express, un chantier à hauts risques techniques



TRANSPORTS. Avec ses gares situées à grande profondeur et la variété des sous-sols rencontrés, le Grand Paris Express cumule les difficultés. Les entreprises de TP et d'ingénierie sont mobilisées à un niveau sans précédent afin de minimiser les risques, sans toutefois parvenir à les faire disparaître totalement. Coup de projecteur sur ces incidents qui peuvent coûter cher.

En 2016, deux fuites d'eau successives submergent le chantier de prolongement de la ligne 14 du métro parisien entre Saint-Lazare et Mairie de Saint-Ouen. Des "incidents" survenus lors de la réalisation de parois moulées qui ont conduit à une entrée de près de 40.000 m³ d'eau, soit près de 20 mètres de hauteur d'eau dans la station en construction, et [entraîné une dizaine de mois de retard](#). Plus près de

nous, les travaux de la gare Eole (RER E) de la porte Maillot ont percé le tube du RER A et [provoqué le déversement de plus de 25 tonnes de boues sablonneuses dans le tunnel](#). Résultat : la circulation des trains entre La Défense et Saint-Lazare a été suspendue pendant quatre jours, générant une importante gêne pour des millions d'usagers. Deux exemples de problèmes rencontrés sur les chantiers du Grand Paris Express, cet énorme projet d'extension des transports ferroviaires en Île-de-France.

Que d'eau, que d'eau !

Un sujet qui préoccupe le gouvernement au moment de l'entrée en phase opérationnelle du plan, comme le souligne un chapitre de [son document portant sur l'infrastructure publié le 22 février dernier](#). Les services ministériels notent deux risques majeurs, dont le premier est d'ordre technique voire géotechnique. Ils résumant : "*Les gares du Grand Paris Express ont en effet des quais situés à grande profondeur pouvant atteindre plus de 50 mètres. De ce fait, les parois moulées réalisées pour la construction sont souvent à la limite des possibilités techniques : une épaisseur de 1,80 mètre pour une profondeur allant jusqu'à 70 mètres*". Une profondeur où la géologie du bassin parisien, complexe avec des sables, marnes et argiles vertes, est peut-être moins bien connue. Or, comme le rappellent les auteurs du rapport, "*Sur de tels ouvrages, le moindre décalage entre les panneaux des parois conduit à des points de fragilité alors que la nappe, souvent haut perchée, génère une hauteur d'eau de dizaines de mètres et plusieurs bars de pression*".

D'où l'adoption de techniques anciennes mais non habituelles, comme sur le prolongement de la ligne 12 à Mairie d'Aubervilliers où le chantier a rencontré des difficultés de percement dans une couche de sable et de gypse tendre, non prévue. Les services des ministères racontent : "*Cela a conduit les équipes du chantier à mettre en œuvre une technique dite de la 'congélation des sols' pour consolider le terrain et pouvoir poursuivre le creusement*". Techniquement, cela revenait à créer un bouclier de terre congelée sur près de 2 mètres d'épaisseur et plusieurs mètres de diamètre, au moyen d'un réseau de tubes de refroidissement de 1.700 mètres de long. Pendant plusieurs mois, une saumure y a circulé à -35 °C afin de geler le sol à son contact. Une technique déjà employée au début du 20e siècle pour construire au sec la station Saint-Michel sur la ligne 4 du métro, située sous le niveau de la Seine, et réemployée notamment pour creuser les niches de sécurité du grand tunnel duplex de l'A86.

Un secteur des TP à la limite de ses capacités ?

Deuxième risque identifié, corollaire au premier : une saturation des capacités des entreprises de travaux publics et des sociétés d'ingénierie, mobilisées sur l'ensemble des sections de ce gigantesque projet. Cette fois, le gouvernement note : "*La tension qui s'est faite jour dans ces domaines de haut niveau de qualification professionnelle ne doit pas être sous-estimée, aussi bien pour éviter des coûts trop importants que pour permettre la réalisation dans des conditions optimales de sécurité de ces infrastructures*". Il met en parallèle le dernier pic d'activité de ce niveau en France, à la fin des années 1990, avec les mises en service simultanées de la ligne 14 entre Bibliothèque François Mitterrand et la Madeleine, du raccordement du RER D entre gare de Lyon et Châtelet-Les-Halles ainsi que du premier tronçon souterrain du RER E. Puis, au cours des 20 années qui ont suivi, les entreprises ont adapté leurs capacités à un volume de travaux nettement plus faible. Le Grand Paris Express va même se montrer sans précédent : sa réalisation "*va multiplier par quatre le volume de travaux constatés habituellement dans ce domaine*". Une évolution qui "*pose nécessairement des défis de ressources matérielles et humaines*", avec des formations à mener pour les personnels et des investissements dans des matériels spécifiques, y compris une trentaine de tunneliers !



Les onze tunneliers de la ligne 15 sud

Les services du Premier ministre avertissent que ces points ne peuvent être ignorés et qu'ils imposent que le calendrier de réalisation du Grand Paris Express tienne bien compte de ces contraintes déterminantes. D'où la présentation, par Edouard Philippe lui-même, d'un nouvel échéancier pour l'achèvement des travaux ligne par ligne, entre 2024 et 2030, pour les dernières phases. Le gouvernement note que [le coût global a déjà fortement évolué, passant de 25 à 35 Mrds € \(+40 %\)](#) à cause de "*coûts réels minorés*" et de "*risques mal pris en compte*". La survenue des incidents déjà évoqués plus haut et d'autres perturbations (notamment la fermeture partielle de la RD1 pour 34 mois à Boulogne-Billancourt) n'a fait que renforcer la détermination de l'exécutif qui espère limiter cette inexorable hausse des coûts, tout en améliorant la sécurité des interventions.

Des incidents qui ne sont pas l'apanage du Grand Paris Express :

Comme le mentionne le rapport publié par le gouvernement, des travaux d'infrastructures souterraines génèrent régulièrement des incidents en surface, y compris à l'étranger. Le document donne l'exemple du tunnel ferroviaire sous Rastatt (Allemagne), creusé dans le cadre du projet d'autoroute ferroviaire entre Rotterdam (Pays-Bas) et Gênes (Italie). Ses travaux ont provoqué, le 12 août 2017, un affaissement de 80 cm d'une plateforme ferroviaire existante sur une longueur de 160 mètres environ, entraînant un arrêt complet des circulations pendant plusieurs semaines. Quant au tunnel, il entrera en service avec 2 années de retard sur les prévisions.

Autre exemple, celui du tunnel ferroviaire entre Olten et Aarau (Suisse) qui a provoqué un effondrement de 6 mètres de diamètre et 3 mètres de profondeur, en plein champ à Gretzenbach, après le passage du tunnelier, quelques 15 mètres plus bas. Un incident qui rappelle [celui de la ligne 2 du tramway de Nice, survenu en juillet 2017](#).

LES ECHOS – 27/02/2018

3 Actus franciliennes

75 PARIS

PANORAMA DES APPELS À PROJETS R&D

Mardi 6 mars, de 9h30 à 11h30, Cap Digital tient une réunion sur les appels à projets Recherche & Développement en cours. Les porteurs-euses de projet, les innovateurs-trices, entrepreneurs-es qui veulent identifier l'appel correspondant à leur projet, connaître leurs chances de financement et trouver des partenaires. La réunion aura lieu dans les locaux de ParisTech Entrepreneurs (Paris XIV). Plus d'informations sur : <https://goo.gl/X3t2sP>

78 YVELINES

RÉUNION RECHERCHE DE FINANCEMENTS PME / TPE

Mardi 13 mars, de 8h30 à 10h, la CCI de Versailles tient une réunion Express'Eco sur les dispositifs de financement PM'up et TP'up. Un conseiller financement présentera leurs objectifs, leurs modes de fonctionnement, et les projets auxquels ils s'adressent. Plus d'informations sur : <https://goo.gl/GvdouM>

91 ESSONNE

APPEL À CANDIDATURES JEMA 2018 / BRUNOY

A l'occasion de la 12ème édition des Journées Européennes des

Métiers d'art 2018 (JEMA), du 6 au 8 avril, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne ouvre un appel à candidature. En partenariat avec la CMA, la Ville de Brunoy met à disposition les salons de la Maison des Arts pour les professionnels voulant exposer leurs œuvres.

Plus d'informations sur : <https://goo.gl/7RRcrj>

92 HAUTS-DE-SEINE

ÉTAPE DU BUS RÉGIONAL BGE PARIF / COURBEVOIE

La prochaine étape du Bus de la création d'entreprise BGE PaRIF est prévue le 15 mars à Courbevoie. Il stationnera sur le parvis du Centre Événementiel (7 Bd Aristide Briand). Le Bus de la création d'entreprise est un programme itinérant de promotion et de sensibilisation à l'entrepreneuriat. Gratuitement et sans rendez-vous, les conseillers BGE PaRIF accueilleront les porteurs de projets, les créateurs d'entreprises et les entrepreneurs franciliens. Plus d'informations sur : <https://goo.gl/M5m7gS>

93 SEINE-SAINT-DENIS

ATELIER GRATUIT CRÉATION D'ACTIVITÉ / DOMONT

Mardi 6 mars à 14h, Plaine Vallée, en partenariat avec la Médiathèque Antoine de Saint-Exupéry et Pôle Emploi, propose un atelier destiné aux

porteurs de projets de création d'entreprise de l'agglomération. Plus d'informations sur : <https://goo.gl/R7VHrJ>

94 VAL-DE-MARNE

INSCRIPTION AU PRIX DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Les inscriptions à la 4ème édition du Prix du maître d'apprentissage 2018 sont ouvertes. La CMA94 propose son aide pour remplir le dossier de candidature. La clôture des inscriptions est fixée au 13 avril. Pour candidater, contactez la CMA du Val-de-Marne : lmotte@cma94.com ou 01 49 76 50 49.

Plus d'informations sur : <https://goo.gl/ppXFwB>

95 VAL-D'OISE

AIDE POUR RECRUTER UN SALARIÉ À TEMPS PARTAGÉ

L'association Initiative 95 propose d'accompagner les entreprises voulant recruter un collaborateur à temps partagé. Initiative 95 met en relation les entreprises avec un groupement d'employeurs qui pourra proposer un contrat adapté à leurs besoins. Ce dispositif s'adresse aux entrepreneurs qui ne peuvent pas assumer la charge financière d'un emploi à temps plein. Un formulaire en ligne permet de s'inscrire pour bénéficier de cette solution : <https://goo.gl/dBQCE4>

MEDEF

4 Afflux de candidatures pour la présidence du Medef



Olivier Klotz, président du Medef Alsace, porte à cinq le nombre de candidats à la succession de Pierre Gattaz.

Et de 5! [La course à la présidence du Medef](#) a un nouveau candidat déclaré: Olivier Klotz. «Je veux rétablir l'image des chefs d'entreprise. Si je suis élu, je me battrais pour signer un pacte de stabilité réglementaire avec le gouvernement», précise au *Figaro* cet Alsacien de 56 ans, président du Medef Alsace et dirigeant d'une filiale du groupe allemand d'équipements pour l'agroalimentaire Heuft. Un ancrage terrain, qu'il a en commun avec deux autres candidats issus des territoires, Patrick Martin, président du Medef Auvergne-Rhône-Alpes, et Frédéric Motte, président du Medef Hauts-de-France.

Cette inflation de candidatures non parisiennes en dit long sur le sentiment de la base, composée de patrons de PME, d'être peu entendue du siège. Une complainte traditionnelle au Medef qui prend de l'ampleur, en lien avec le contexte politique général.

Mauvaise image de l'organisation

La volonté de renouveler la gouvernance du patronat est manifeste. C'est elle aussi qui guide «La France en croissance», un mouvement d'une centaine d'entrepreneurs qui portera un candidat, probablement Fabrice Le Saché (35 ans). Le sondage qu'il a réalisé sur le Web, dévoilé par *Le Figaro*, montre que seuls 55 % des adhérents du Medef ayant répondu ont une bonne image de l'organisation et que 22 % estiment qu'elle les accompagne dans la croissance de leur société. «Ceci montre que le Medef doit évoluer», note Fabrice Le Saché.

L'autre débat de la campagne portera sur la gestion, par le patronat et les syndicats, de régimes sociaux comme l'assurance-chômage. Alors que l'exécutif rebat les cartes, Jean-Charles Simon et Olivier Klotz veulent abandonner le paritarisme. Les autres candidats prônent une refonte.

Ce débat montera d'un cran si Alexandre Saubot, responsable du pôle social du Medef et soutien du paritarisme, entre dans l'arène. Une hypothèse probable, une fois les réformes de l'assurance-chômage et de la formation bouclées. [Geoffroy Roux de Bézieux, l'autre grand candidat](#), juge, lui, que les négociations sociales centralisées ne sont «plus adaptées».

[Cécile Crouzel](#)

L'OPINION – 27/02/2018

Medef. Patrick Martin affiche ses soutiens étrangers

LA CAMPAGNE POUR LA SUCCESSION de Pierre Gattaz à la présidence du Medef monte en rythme ! Candidat des territoires, Patrick Martin, président du Medef Auvergne-Rhône-Alpes, a déjà reçu le soutien de trois présidents d'organisations patronales étrangères. « Je vous souhaite beaucoup de succès dans votre candidature et j'espère que nous pourrions célébrer votre présidence du Medef France lors de la séance plénière du FODERE, qui se tiendra au mois d'octobre à Lyon », lui a écrit Joaquin Gay de Montella, patron du Medef

espagnol. « Très cher ami (...) Je serais très heureux de continuer à œuvrer à vos côtés en faveur du développement économique de nos régions, et plus globalement des entreprises françaises et européennes », a renchéri Rainer Dulger, le patron de la Fédération des associations de la métallurgie en Allemagne. Quant à Fabio Ravanelli, président de la Cofindustria du Piémont, il a tenu à exprimer à Patrick Martin son « soutien personnel ainsi que celui des entrepreneurs du Piémont ». En attendant la suite ...

LES ECHOS – 27/02/2018

5 Pierre Gattaz : « Ne tirez pas sur le Medef ! »



LE CERCLE/TRIBUNE - Le président du syndicat patronal réagit à la récente remise en cause du Medef.

Une récente polémique a relancé cette question : [à quoi sert le Medef ?](#) Pas assez ambitieux dans ses propositions de réforme, plus intéressé par le financement public que par ses adhérents, nous voilà équipé pour l'hiver.

Les interrogations sont légitimes et le timing est le bon : [l'élection du nouveau président](#) doit se dérouler en juillet, le temps du débat est donc ouvert. Comme chef d'entreprise, je suis toujours en recherche d'améliorations et les critiques permettent d'avancer. Mais pour arriver à des améliorations possibles, il faut s'appuyer sur des constats pertinents.

Défendre haut et fort les entreprises

L'action du Medef tout d'abord. Le gouvernement actuel est plutôt favorable aux entreprises et ambitieux dans ses réformes. Tant mieux. Mais c'est oublier bien vite d'où l'on vient. C'est oublier une époque très récente où le Medef devait [défendre haut et fort les entreprises](#), et expliquer qu'elles étaient avant tout des moteurs de création de richesse, d'intégration, d'épanouissement et de développement. Si le Medef, et donc tous ses adhérents, n'avait pas été au combat durant ces quelques années, je pense que notre économie serait en bien plus mauvais état.

Le financement ensuite. La critique d'un Medef préoccupé d'abord par la recherche de subventions publiques est facile. Le problème, c'est qu'elle est fautive : les comptes du Medef national sont audités et publiés. Que des « fonds paritaires » financent le Medef pour un tiers de son budget environ est connu.

Nous n'en avons jamais fait mystère et nous n'en sommes pas fiers - même si nous savons à quoi nous utilisons ces fonds (je rappelle que leur utilisation est encadrée).

Mais laisser croire que le Medef passe sa vie à rechercher des financements publics est une hypothèse insultante pour les chefs d'entreprise qui se mobilisent partout en France et qui sont, ne l'oublions jamais, bénévoles. Etre au Medef, c'est d'abord assurer une mission d'intérêt général. Bien entendu, nos organisations doivent tendre vers un modèle économique uniquement basé sur la cotisation volontaire. Ce sera l'un des défis de la prochaine présidence.

Deux lignes rouges

L'ambition réformatrice enfin. On peut critiquer les accords conclus ces cinq dernières années, et notamment les deux de la semaine dernière sur la [formation professionnelle](#) et [l'assurance-chômage](#). Le gouvernement lui-même s'y emploie. On peut gloser sur leur manque d'ambition et critiquer la « *préservation d'un système* ». Il est vrai que, lorsqu'on discute, on est souvent moins ambitieux que lorsqu'on décide seul. Pourtant, je crois en cette discussion, j'y suis favorable - même si je préfère qu'elle ait lieu dans l'entreprise en premier, dans la branche en second et, par exception, au niveau national.

J'avais fixé deux lignes rouges, au début de mon mandat, pour toutes nos négociations paritaires : 1) aucune augmentation globale de cotisation ; 2) une simplification de notre bazar paritaire souvent très compliqué. La première ligne a été respectée : les cotisations ont même globalement diminué. La seconde ligne aussi, même si cela est moins visible. Pourtant, nous avons simplifié et clarifié le rôle des Opcva lors de la réforme de 2013, [fusionné l'Agirc avec l'Arrco](#) en 2015, simplifié drastiquement Action Logement en 2016, incité Pôle emploi à continuer ses réformes (Pôle emploi ne dépend pas de nous), etc.

Concernant l'accord sur la formation professionnelle, on nous reproche de ne pas avoir simplifié, mais on confond les objectifs : ce que l'on voulait d'abord simplifier, c'est le service aux PME et aux salariés. Et je crois que cet accord va dans le bon sens. Mais si le gouvernement veut aller au-delà, grand bien lui fasse !

Alors, tout va bien ? Non, bien sûr et le débat qui a lieu est pertinent. Mais il faut aller plus loin et on pourrait se demander si l'on a encore besoin d'avoir plusieurs structures patronales concurrentes alors que 95 % des combats sont les mêmes ? Ou si l'on doit garder des branches aussi éclatées ou s'il faut accélérer leur regroupement ? Et là, c'est le politique qui en a moins envie car un patronat uni est fort.

Pierre Gattaz

LE JOURNAL DU NET – 27/02/2018

6 "Nous nous apprêtons à lancer un mooc 'Etes-vous RGPD compatible ?'"



La digitalisation des compétences est un levier de croissance pour l'économie française, selon le vice-président de l'organisation patronale.

JDN. La quatrième édition de [l'université numérique du Medef](#) se tiendra les 21 et 22 mars prochains pour évoquer le sujet des compétences, alors que la France souffre d'un manque de profils spécialisés dans le numérique. Quelles sont les conséquences pour notre économie ?

Geoffroy Roux de Bézieux. La France manque effectivement de personnes spécialisées dans le numérique. Que ce soit dans les métiers de la tech au sens propre du terme, les [data scientists](#) ou les [développeurs](#), comme dans les métiers traditionnels qui font, eux aussi, face à cette révolution digitale et évoluent très rapidement. Ce dernier point intéresse plus particulièrement le Medef.

Ce déficit de compétences dans le digital touche bien évidemment notre économie. Les start-up ont de grosses difficultés à recruter, ce qui peut entraver leur développement. Les entreprises plus traditionnelles sont parfois contraintes de retarder leur virage numérique, faute de compétences disponibles, ce qui nuit à leur compétitivité. La compétitivité d'un pays ne se cantonne pas à son efficacité en matière de gestion des coûts. Il y a d'autres facteurs moins tangibles comme les compétences.

Comment la France se place par rapport aux autres pays européens ?

La France est en dessous de la moyenne européenne en ce qui concerne la digitalisation des [PME](#). Et la part du numérique dans la croissance est inférieure à celle de pays comme la Chine ou les États-Unis. Mais la question de l'adaptation des compétences est un enjeu européen qui ne touche pas que l'Hexagone. Sur le Vieux continent, le coût du travail est plus élevé qu'ailleurs. Pour rester dans la course, nous devons donc adapter notre savoir-faire.

Un des leviers à actionner serait la formation initiale. Quelle stratégie adopter ?

Au niveau de la formation initiale, l'enjeu est simple : il faut faire en sorte que les offres de formations collent avec les vrais besoins du [marché du travail](#). Dans ce domaine, les entreprises ont un rôle à jouer et doivent être associées à l'élaboration des formations. [La réforme de l'apprentissage](#) va dans le bon sens dans la mesure où elle donne les clés aux entreprises pour former au plus près des métiers.

Au niveau des universités, il faut également faire en sorte que les formations soient en adéquation avec les besoins. Mais le problème concerne tout le monde, jusqu'à la Silicon Valley où l'on s'arrache les data scientists parce que les formations n'y sont pas assez nombreuses. Il existe aussi des initiatives privées comme l'Ecole 42 qui vont dans la bonne direction et qui méritent d'être encouragées.

Et pour les salariés déjà en poste, comment améliorer la formation continue ?

Tout simplement en donnant aux salariés les clés pour se former tout au long de leur vie. Ce qui devrait être facilité par [la réforme de la formation professionnelle](#) qui va permettre à toutes les personnes en poste de mieux se former à des techniques nouvelles. L'idée d'abonder le compte personnel de formation ([CPF](#)) est par exemple pertinente. *(le jeudi 22 février, les syndicats et le patronat ont conclu un accord qui prévoit d'abonder le CPF de 35 heures contre 24 heures actuellement. Le contenu de l'accord servira de socle pour une loi qui sera présentée en conseil des ministres en avril 2018, ndlr).* Tous les secteurs sont concernés. La technique du "building information modeling" est, par exemple, de plus en plus utilisée dans le bâtiment et les professionnels de ce secteur d'activité doivent s'y mettre.

La révolution des compétences touche notamment les TPE et les PME. Quelles stratégies peuvent-elles mettre en place ?

En France il y a une différence très forte entre les groupes du [Cac 40](#) qui ont pris le bon virage, en recrutant notamment des CDO, et les PME et [TPE](#). Dans les années à venir, beaucoup de ces entreprises seront confiées à des dirigeants plus jeunes et plus digital natives. Mais elles doivent comprendre dès à présent que leurs process et [business models](#) sont digitalisables.

A son échelle, comment le Medef peut-il aider ces entreprises à prendre au mieux le tournant du numérique ?

Nos membres, qui dirigent des entreprises de 70 salariés en moyenne, peuvent profiter des outils que nous leur proposons. En septembre 2016, nous avons lancé un autodiagnostic en ligne sur la stratégie des entreprises qui a généré près de 17 000 sessions. Il y a un an, nous avons lancé un [Mooc](#) pour aider les dirigeants de TPE et PME à se former au numérique. Et cette année, nous nous apprêtons à lancer "Etes-vous RGPD compatible ?" pour aider les dirigeants à bien se mettre en conformité avec [ce règlement européen](#). Il y a au-delà de tout ça un travail d'évangélisation indispensable pour susciter les prises de conscience. L'Université numérique du Medef s'inscrit dans ce cadre-là, en mettant en avant des exemples à suivre.

[Lucas Jakubowicz](#)

∴ ÉCONOMIE

LA TRIBUNE – 27/02/2018

7 Loi Pacte, réforme de l'apprentissage : qu'en pensent les chefs d'entreprise ?



L'indicateur de l'optimisme enregistre son deuxième meilleur score depuis le début de ce baromètre, s'établissant à 123 points (+2 points).

Interrogés en février par Opinion Way pour CCI France/La Tribune/ Europe1 dans le cadre de « La grande consultation », les dirigeants se disent plus méfiants qu'au mois de janvier. Malgré cette légère baisse, le niveau de confiance reste à un niveau élevé.

Le retour de la confiance semble s'inscrire dans la durée. Après avoir atteint un point bas en novembre dernier, l'optimisme chez les chefs d'entreprise ne cesse de s'améliorer depuis la fin de l'année 2017. Interrogés dans le cadre de "La grande consultation" de février réalisée par Opinion Way pour CCI France/La Tribune/Europe 1*, les 603 dirigeants de l'échantillon interrogés restent cependant mesurés. Les sentiments de méfiance et d'inquiétude gagnent respectivement 7 et 6 points.

Loi Pacte bien accueillie

Le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (Loi Pacte), qui doit être présenté en conseil des ministres au mois d'avril prochain est plutôt bien accueilli par les entrepreneurs. Sur la méthode d'abord, 64% d'entre eux estiment qu'une consultation publique est *"un procédé efficace pour construire une loi visant à favoriser"* le développement des entreprises. Ce taux atteint même 80% chez les entreprises de 10 salariés ou plus.

Sur le fond, les dirigeants interrogés semblent favorables aux suggestions engagées lors de cette consultation. 95% des dirigeants pensent que ce seraient une bonne chose de mieux identifier les entreprises en difficulté pour mieux les accompagner. 86% des répondants sont favorables au fait de donner la possibilité aux salariés de transformer leur temps comptabilisé pour le compte personnel de formation (CPF) *"en temps exploitable pour développer une innovation."* Reste à savoir quels sont les principaux axes de réforme que le gouvernement va retenir.

Plus de réserves sur l'apprentissage

En ce qui concerne la réforme de l'apprentissage, les patrons se montrent plus réservés. [Qualifié par la ministre du Travail Muriel Pénicaud de "révolution copernicienne"](#), ce vaste chantier présente des mesures moins utiles que d'autres. Sur l'ensemble des personnes interrogées, seulement 26% d'entre elles ont déjà eu recours à des contrats d'apprentissage alors que les apprentis français bénéficient parfois d'une très bonne reconnaissance à l'international. Parmi elles, 86% jugent la procédure satisfaisante, 85% considèrent qu'elle apporte une sécurité juridique à l'employeur, 80% estiment qu'elle permet d'éviter de commettre des erreurs. Bien qu'ils semblent satisfaits de cette procédure actuelle, une part non négligeable des chefs d'entreprise soulignent aujourd'hui sa trop grande complexité (41%), signe d'un souhait de fluidification plus que de refonte totale. A l'opposé, 74% des répondants ont déclaré qu'ils n'avaient jamais eu recours à ce type d'embauche. Ce qui peut mettre en exergue de véritables difficultés des entreprises à recourir aux apprentis.

Des propositions pour l'apprentissage

Outre la question de la complexité des procédures, la moitié (49%) des chefs d'entreprises qui ont déjà eu recours à l'apprentissage jugent qu'il faudrait mettre en place une formation reconnue pour valoriser leurs compétences. 46% estiment qu'il faudrait un accompagnement sur mesure, 30% qu'il faudrait mettre en place un dispositif pour rapprocher les maîtres d'apprentissage du référent de l'apprenti dans les centres de formation (CFA), et seulement 12% qu'il faudrait mettre en place une boîte à outils pour mettre à disposition des informations comme des tutoriels.

Des patrons plus pessimistes sur l'avenir

Malgré une révision à la hausse du taux de croissance par l'Insee pour 2017 [et une baisse du chômage plus forte attendue pour le dernier trimestre de la même année](#), les chefs d'entreprise se montrent moins confiants (73% en février contre 76% en janvier) pour leur entreprise sur les douze prochains mois. De forts contrastes existent entre les secteurs. Dans l'industrie, seuls 45% des répondants étaient confiants contre 84% dans les services ou 74% dans la construction. Encore un signe que le secteur industriel reste morose malgré la reprise économique. En ce qui concerne l'économie française, les personnes interrogées sont moins confiantes qu'en janvier (55% contre 61% le mois précédent). Ce niveau demeure néanmoins bien supérieur aux taux rencontrés ces trois dernières années.

Du côté des perspectives mondiales, la confiance des chefs d'entreprises questionnés par Opinion Way atteint des sommets (70%). Cette part n'a jamais été aussi élevée depuis 2015 alors que la conjoncture économique mondiale est traversée par de nombreuses sources d'instabilité économiques et géopolitiques.

** Vous désirez exprimer votre avis, émettre une idée sur les questions économiques ? Rejoignez la Communauté CCI des entrepreneurs en participant à la plateforme d'échanges et de débats : www.grandeconsultation.fr*

Méthode : Étude réalisée auprès d'un échantillon de 603 dirigeants d'entreprise La représentativité de l'échantillon a été assurée par un redressement selon le secteur d'activité et la taille, après stratification par région d'implantation. Les interviews ont été réalisées par téléphone du 12 au 16 février 2018.

Par [Grégoire Normand](#)

L'OPINION – 27/02/2018

8 Paul Allibert (Institut de l'entreprise): «Pour un «big bang» de la

formation professionnelle»



« La solution n'est pas de refuser le changement mais de pouvoir changer de métier »

La digitalisation a d'ores et déjà entraîné des changements importants dans la société, l'économie et la géopolitique. Elle ne représente pourtant qu'une pâle évolution au regard de ce qui nous attend. D'ici 2050, il est probable que notre rapport au monde sera de nouveau bouleversé par les [NBIC \(Nanotechnologies, Biotechnologies, Informatique et sciences Cognitives\)](#), la robotique et la médecine et surtout par le croisement de ces différentes disciplines.

De nombreuses entreprises, qui ont bâti leur réussite sur quelques produits ou services dont elles ont inondé la planète, ont pris conscience que leur avenir dépendait désormais de leur capacité à redevenir réellement innovantes et ont renforcé leur capacité de recherche et de développement.

Il est plus que temps d'accélérer dans cette voie. Car, face à ces entreprises historiques, les champions de la nouvelle économie ont pris de l'avance, avec des capacités de financement quasiment illimitées et une détermination sans faille. À l'arrière-plan de cette concurrence se profile un enjeu vital. Que sera la France de 2050 si les grandes entreprises qui portent son économie n'ont pas réussi leur mutation digitale et tiré parti des NBIC ?

Il faut donc tout faire pour que les grandes entreprises françaises et étrangères choisissent de localiser en France leur R&D, aider plus d'ETI à devenir des champions mondiaux et encourager nos filières d'ingénieurs. La mobilisation des acteurs publics et privés pour [promouvoir la French Tech illustre le type de dynamique qu'il faut mettre en place.](#)

Employabilité. Mais cela ne suffit pas. Car à quoi bon gagner la bataille de l'innovation, si nous ne sommes pas équipés correctement pour en profiter ? Or, un sujet crucial n'a pas encore trouvé de réponse dans notre pays : celui de l'employabilité. Banquier, maçon, enseignant, quel que soit le métier, quel que soit le secteur, tôt ou tard une nouvelle technologie, un logiciel ou [une machine fera mieux et moins cher](#). La solution n'est pas de refuser le changement mais de pouvoir changer de métier.

Les Français sont particulièrement lucides à ce sujet, puisqu'ils placent l'employabilité en tête de leurs attentes envers les entreprises (source : [étude Elabe pour l'Institut de l'entreprise, janvier 2018](#)). Et pourtant, la France dépense [35 milliards d'euros par an pour la formation professionnelle](#). C'est la preuve que trop de formations ne délivrent pas l'employabilité attendue.

De notre capacité à utiliser beaucoup mieux les budgets de formation professionnelle dépendra non seulement la capacité de nos grandes entreprises à développer en France les innovations liées aux prochaines ruptures technologiques, mais également la cohésion sociale, déjà si fragile, de nos territoires. Face à ce constat, il apparaît clairement que c'est d'une réforme « big bang » dont nous avons besoin et non de compromis paramétriques. Si le défi de l'employabilité est relevé maintenant, l'avenir sera fait d'opportunités. Autrement, nous serons plutôt confrontés aux risques.

Paul Allibert est directeur général de l'Institut de l'entreprise

9 Formation professionnelle : le gouvernement reporte ses annonces



Le report est du à des questions d'agenda selon le ministère du Travail qui met en avant les annonces sur la SNCF.

Décalage de circonstance ou problème de fond ? Muriel Pénicaud a reporté de quelques jours la présentation de [sa réforme de la formation professionnelle](#) . Le report a d'autant plus surpris que c'est la ministre du Travail elle-même qui avait fixé le calendrier. Qui plus est, une ultime réunion d'arbitrages a eu lieu lundi après-midi sur ce sujet, mais aussi sur celui de l'assurance-chômage, avec le chef de l'Etat et le Premier ministre.

Le ministère du Travail a mis ce report sur le compte d'un problème d'agenda, la levée de rideau sur le « big bang » promis par Muriel Pénicaud risquant de passer au second plan à cause des annonces sur la SNCF. « *Il n'y a pas de problème sur le fond* », assure-t-on.

Distribution de bons et mauvais points

Pas de problème de fond ? Peut-être au sein de l'exécutif, mais cela n'empêche pas que [la pilule a toujours du mal à passer auprès des partenaires sociaux depuis jeudi dernier](#). L'encre de l'accord trouvé entre syndicats et patronat n'était même pas encore sèche, que Muriel Pénicaud s'est empressée de distribuer les bons et les mauvais points : très bien sur le volet renforcement des droits, zéro pointé sur celui de la gouvernance du système.

Cela n'a pas empêché les intéressés de commencer à signer cet accord. FO a ouvert le bal vendredi, [la CFDT et la CFTC ont suivi lundi](#) . La CGC se prononcera en début de semaine prochaine, tandis que la CGT fermera le bal d'ici dix à quinze jours. Le paraphe du patronat, lui, est acquis, le trio Medef-CPME-U2P ayant porté les différentes évolutions de l'accord depuis le début de la négociation.

Avec ce report, tous les yeux sont encore plus braqués vers le ministère du Travail qui veut engager [une grande opération de simplification de la formation professionnelle](#) . Plusieurs pistes sont évoquées : cotisations des entreprises collectées par les Urssaf, centralisation des fonds par la Caisse des Dépôts, remise en cause du rôle et du nombre de certains organismes gérés par les syndicats et le patronat (en premier lieu les Opca)...

Sauf que certains craignent que ce big bang cache en fait une opération de captation qui ne dit pas son nom. En clair, passer toute la collecte formation des entreprises aux Urssaf, ce serait permettre à l'Etat, via la CDC, de mettre la main sur les fonds prévus pour le compte personnel de formation (CPF). Soit 1,5 milliard d'euros environ par an.

De quoi assurer, ni vu ni connu, la partie manquante du grand plan compétences (connu sous l'acronyme PIC) du gouvernement, alors que la montée en puissance du CPF prendra du temps. « *Ce ne serait que la répétition, mais à plus grande échelle, de ce que l'Etat fait depuis des années* », souligne un bon connaisseur du dossier.

Alain Ruello

10 Le Maire abaisse le nombre de filières industrielles stratégiques françaises



Le ministre de l'Économie lance un groupe de travail sur les impôts de production, plus élevés dans l'Hexagone que chez nos voisins.

Après les grandes annonces, la mise en œuvre ! Ce lundi s'est tenue à Bercy la première réunion du comité exécutif du Conseil national de l'industrie (CNI). Ce conseil qui regroupe représentants des entreprises et chefs de file syndicaux a été institué en 2010 dans l'objectif de mieux coordonner la politique industrielle menée par les pouvoirs publics et les besoins du terrain. Depuis huit ans, et alors que [le déclin industriel du pays](#) s'est confirmé d'année en année, tous les nouveaux gouvernements ont conservé le principe de cette instance consultative, tout en modifiant à la marge l'organisation.

Édouard Philippe n'a pas fait exception à la règle. L'objectif de cette réunion trimestrielle du CNI était d'ailleurs le suivi [de la feuille de route énoncée par le premier ministre fin novembre](#) lors de sa visite à l'équipementier automobile Valeo. À cette occasion, le chef du gouvernement avait déroulé ses priorités pour le secteur. Face à la lente désindustrialisation du pays, qui doit toutefois être nuancée par la légère embellie de ces derniers mois, et les résultats catastrophiques du commerce extérieur, l'exécutif ne pouvait se contenter de prolonger l'existant!

Monter en gamme

En résumé, sa priorité est dorénavant de faire monter en gamme les produits français afin de les rendre plus compétitifs à l'international. À cette fin, le gouvernement mise avant tout sur le soutien à l'innovation, qui passe notamment par un allègement de la fiscalité des entreprises. À défaut d'avoir dédié un ministère à l'industrie, le dossier est chapeauté de près par [Bruno Le Maire](#), le ministre de l'Économie et des Finances.

Depuis le discours d'Édouard Philippe, le CNI s'est attaqué à simplifier les chantiers ouverts précédemment et notamment le périmètre des 14 comités stratégiques de filières mis en place entre 2012 et 2014 par Arnaud Montebourg. Ces comités ont pour vocation d'identifier les enjeux propres à leur secteur et de réfléchir aux possibles aides publiques.

Ce lundi, le CNI a validé une liste restreinte de 10 comités. Exit les biens de consommation, le numérique, les industries extractives et premières transformations (mines, production et transformation des métaux), ainsi que les éco-industries, jugés peu cohérents. Les responsables des dix filières sélectionnées (aéronautique, alimentaire, automobile, bois, chimie, ferroviaire, santé, navale, luxe et nucléaire) doivent désormais s'atteler à la définition de caps précis notamment à l'export, cohérents avec la feuille de route Philippe. D'autres filières, comme l'électronique, pourraient rejoindre en mai prochain le dispositif gouvernemental.

Marges de manœuvre

En parallèle, un groupe de travail a été constitué, comme l'avait demandé le premier ministre, pour réfléchir sur les impôts de production, plus élevés en France que chez nos voisins européens, qui handicapent la compétitivité des entreprises. Les experts dévoileront le 28 mai leurs pistes d'éventuelles

réformes. Leurs hypothèses de travail sont bien sûr délimitées par les contraintes budgétaires fixées dans la loi de finances. «La réduction de certains impôts de production peut aussi provoquer une hausse des recettes fiscales et des créations d'emploi», a toutefois précisé Bruno Le Maire. Des marges de manœuvre existent donc bel et bien!

Dans le même objectif de redresser la compétitivité des entreprises, le ministre de l'Économie a annoncé depuis plusieurs mois réfléchir à un nouvel [allègement de charges](#) patronales sur les salaires. La ristourne est aujourd'hui concentrée sur les salaires compris entre 1 et 2,5 smics. Un élargissement, même réduit, de la mesure coûterait toutefois très cher: près de 3 milliards d'euros pour aller jusqu'à 3 smics. Ce coup de pouce ne pourrait donc intervenir avant 2020, horizon à partir duquel l'état budgétaire français devrait se desserrer.

[Anne de Guigné](#)

::: ENTREPRISES

L'OPINION – 27/02/2018

11 SNCF: le pari des ordonnances à la carte



Si tout se passe bien, les ordonnances pourraient se résumer aux dispositions techniques sur les transferts des matériels roulants

entre la SNCF et les nouveaux acteurs de la concurrence.

Le Premier ministre Edouard Philippe a pris tout le monde de court en annonçant son intention de réformer l'entreprise ferroviaire par ordonnances. Une méthode habile mais pas si simple à mettre en œuvre

Edouard Philippe a annoncé lundi que la réforme de la SNCF serait bouclée d'ici l'été par ordonnances, tout en souhaitant qu'une concertation permette de légiférer normalement. « Mon ambition, au fur et à mesure des progrès de la concertation [...] est de remplacer les articles d'habilitation par les dispositions législatives définitives afin de réduire le contenu des ordonnances aux seuls aspects techniques », a ainsi expliqué le chef du gouvernement. Il a précisé que l'entreprise cesserait prochainement de recruter sous le statut de cheminot.

C'est un terme que les parlementaires affectionnent peu, lâché lundi matin par Édouard Philippe. [Le Premier ministre a confirmé que le gouvernement aurait recours aux « ordonnances » pour réformer la SNCF.](#) Sauf que cette fois, le gouvernement n'a pas l'intention d'utiliser ces ordonnances comme un simple levier législatif, à l'instar de ce qu'il a fait pour la loi travail, mais aussi comme un moyen de pression sur les protagonistes. En somme, des ordonnances « à la carte » qui pourront être plus ou moins « chargées » si le gouvernement juge que les parties prenantes (syndicats, entreprises, élus locaux) sont plus ou moins coopératives.

Si tout se passe bien, elles pourraient se résumer aux dispositions techniques sur les transferts des matériels roulants entre la SNCF et [les nouveaux acteurs de la concurrence.](#) Indolore. En revanche, « si certains sujets s'enlisent, si certains tentent de pervertir les discussions, d'en faire un débat idéologique,

alors le gouvernement prendra ses responsabilités », a prévenu le Premier ministre. Il ferait alors passer des morceaux sensibles, voire l'ensemble du texte par ordonnances.

Syndicats coincés. Mais c'est aussi une offre de dialogue qu'Edouard Philippe adresse aux syndicats, qui appellent tous à la manifestation le 22 mars. Le Premier ministre leur a coupé l'herbe sous le pied en leur faisant porter la responsabilité du choix de la méthode. Que les discussions patinent par leur faute et les bénéfices éventuels d'une négociation leur passeront sous le nez. Le discours d'Erik Meyer, secrétaire fédéral du syndicat SUD Rail, qui parlait lundi matin sur Europe 1 de « confiscation du débat », a été dévitalisé en quelques heures. Les syndicats CFDT-Cheminots, CGT-Cheminots, UNSA-Ferroviaire et SUD-Rail ont prévu de se réunir mardi pour tenter de faire front commun.

Eux aussi jouent gros. La centrale de Philippe Martinez pourrait constater le déficit de soutien populaire à ses revendications. Sa disgrâce éclaterait alors au grand jour... Quant au secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, d'ordinaire peu véhément à l'endroit du gouvernement, il choisit cette fois une ligne plus radicale. « Si le gouvernement donne l'impression qu'il se précipite, ça se passera mal », prévient-il dans *Les Echos*.

Les syndicats ne sont pas les seuls à se retrouver pris de court par la méthode Philippe. L'entreprise elle-même l'est ! Le Premier ministre a demandé aux dirigeants de la SNCF de présenter à [la ministre des Transports, Elisabeth Borne](#), une feuille de route d'ici à fin mars. Il a ainsi « cornerisé » le PDG du groupe. « On ne demande pas à Guillaume Pepy de gérer les effectifs de cheminots à statut, mais les nouveaux arrivants sans statut. On a mis le problème des petites lignes de côté pour lui faciliter la tâche... Mais il faut qu'il avance sur l'organisation du travail, commente un ministre. La contrepartie, c'est la reprise de la dette. Ce n'est pas un préalable mais un aboutissement de la transformation de l'entreprise ». Malgré les récents dysfonctionnements, [le gouvernement compte sur Guillaume Pepy pour faire passer la pilule en interne](#). Il reste respecté et maîtrise les arcanes de la si complexe entreprise ferroviaire.

Opposition court-circuitée. En posant sur la table le scénario du recours aux ordonnances, Edouard Philippe prend aussi de court les oppositions, à droite comme à gauche, en les privant d'un débat parlementaire classique. « Le Parlement n'a jamais été aussi peu considéré, tempête Christian Jacob, chef de file des députés LR. Les ordonnances sont un bon outil quand il s'agit de transposer des directives. Mais pas sur des textes de cette nature ». Plus véhément encore, le député de La France insoumise, Eric Coquerel, voit dans le choix du recours aux ordonnances « un chantage ». « Sur un ton aimable, c'est une guerre éclair que propose le Premier ministre », tonne l'élu de Seine-Saint-Denis. « Les ordonnances permettent au Parlement de fixer un cadre tout en instaurant une possibilité de dialogue et de concertation avec les partenaires sociaux. C'est un outil qui favorise la démocratie sociale », fait valoir au contraire le député macroniste de Paris Stanislas Guérini.

Dans les faits, le recours aux ordonnances n'empêche pas vraiment le débat au Parlement. En témoigne le précédent sur la loi Travail, dont la loi d'habilitation avait été débattue en juillet à l'Assemblée. L'examen du texte aura duré 300 heures. La France insoumise n'avait rien lâché alors que pour la droite, la partie était plus compliquée. Comment exister en tant qu'opposant alors même que Les Républicains soutenaient le contenu de ce texte ? Les troupes de Christian Jacob pourraient à nouveau être confrontées à ce problème. D'autant qu'en renonçant à engager une « réforme des petites lignes », Matignon coupe court aux arguments de la droite qui fait de la défense de la ruralité son cheval de bataille.

Audits régionaux. On s'achemine vers des audits régionaux des dessertes qui mettront les baronnies locales au pied du mur. « Ces élus régionaux qui poussent pour maintenir des lignes déficitaires vont devoir détailler les financements qu'ils veulent y consacrer », note Yves Crozet, économiste des transports à Sciences-po Lyon. [Ils veulent des trains pour irriguer les territoires ? Ils les auront](#) à condition de s'en donner les moyens financiers.

Si les règles du jeu annoncées par Édouard Philippe sont aussi stratégiques qu'habiles, elles ne seront pas si simples à mettre en œuvre. Juridiquement, le gouvernement n'aura pas les mains totalement libres pour s'écarter du projet de loi d'habilitation, qui sera déposé mi-mars au Parlement. « On ne peut

pas rédiger d'ordonnances qui soient en contradiction avec les principes édictés dans un premier temps dans la loi d'habilitation », [rappelle le constitutionnaliste Didier Maus](#). Cette loi fixera un cadre dont le Premier ministre ne pourra pas complètement s'extraire, quand bien même les syndicats, l'entreprise, l'opposition ne joueraient pas le jeu. Edouard Philippe, qui a mis tous les acteurs face à leurs responsabilités, se retrouverait alors face aux siennes.

SNCF: les trois révolutions cachées de la réforme annoncée par Edouard Philippe //

<https://www.lopinion.fr/edition/economie/sncf-trois-revolutions-cachees-reforme-annoncee-edouard-philippe-144028>

[Caroline Vigoureux](#) et [Emmanuelle Ducros](#)

LE MONDE – 27/02/2018

12 Les syndicats de la SNCF et du secteur public préparent leur riposte



Le climat se tend à la SNCF. Le recours aux ordonnances annoncé par le gouvernement est critiqué par tous les syndicats. Une unanimité rare.

En annonçant, lundi 26 février, le recours aux ordonnances pour réformer la SNCF et la fin du statut des cheminots pour les nouvelles recrues de l'entreprise publique, le premier ministre, Edouard Philippe, devait s'attendre à une vive réaction des syndicats. Elle n'a pas manqué. La CGT, l'UNSA, SUD-Rail et la CFDT, les quatre organisations représentatives à la SNCF, ont prévu de se réunir en intersyndicale dès mardi. L'UNSA, deuxième syndicat de l'entreprise, a indiqué qu'elle proposera une grève avant la journée d'action du 22 mars dans la fonction publique.

Elle fait écho à la CFDT-Cheminots qui, bien que non associée à cette mobilisation, a souhaité « *appeler à une grève reconductible à partir du 12 mars* », selon son secrétaire général, Didier Aubert. « *L'important est d'être unitaires* », a ajouté Bruno Poncet, secrétaire fédéral de SUD-Rail, qui voit dans les annonces gouvernementales une volonté de « *casser du cheminot* », de « *casser l'entreprise publique et creuser les inégalités entre tous les Français* ».

Dans un entretien au journal *Les Echos*, à la tonalité très critique à l'égard de la « *méthode Macron* », le numéro un de la CFDT, Laurent Berger, a fustigé le recours aux ordonnances pour la SNCF. S'il se dit prêt à discuter des conditions de l'ouverture à la concurrence ou de l'évolution de la gouvernance du groupe ferroviaire, il estime que « *les difficultés de l'entreprise ne peuvent se résoudre au statut des cheminots, après des années de sous-investissement* ». « *Oui l'entreprise doit évoluer, mais avec les cheminots, pas contre les cheminots* », insiste M. Berger, ajoutant qu'il ne laissera « *personne cracher à la figure des cheminots, pareil pour les fonctionnaires* ».

« De l'huile sur le feu »

C'est dans des termes proches que Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, syndicat non représentatif à la SNCF, a critiqué le recours aux ordonnances, susceptible selon lui « *de mettre de l'huile sur le feu* ». Interrogé sur Franceinfo, lundi, M. Mailly a dénoncé la « *tentation* [du gouvernement]

de vouloir passer en force et de confondre vitesse et précipitation ». « *Est-ce que c'est le statut qui est à l'origine des 46 milliards [d'euros] de dette de la SNCF ? Je ne pense pas* », s'est-il interrogé avant de dénoncer « *un sous-investissement chronique depuis des années à la SNCF* ».

Est-ce parce que la mobilisation des syndicats laisse planer la menace d'un conflit de grande ampleur pour le gouvernement, toutes les organisations de conducteurs de train, et notamment du TGV, étant partie prenante à l'intersyndicale ? Lundi soir sur France 2, Edouard Philippe s'est voulu apaisant. « *Je ne vais pas au conflit. J'ai bien entendu un certain nombre de représentations des organisations syndicales, qui considéraient que le recours aux ordonnances, prévu par la Constitution, était un casus belli. Moi, je ne me situe absolument pas dans une logique de conflictualité, de guerre, de bras de fer. Je dis simplement que nous devons avancer* », a-t-il déclaré.

« *Je ne veux pas l'enlèvement. Ce qui est dangereux pour la SNCF, ce qui est inacceptable pour les Françaises et les Français, c'est le statu quo, a insisté le premier ministre. Année après année, la qualité de service décroît. On a un système ferroviaire dans lequel, chaque année, on met de plus en plus d'argent (...) avec des résultats de moins en moins bons.* »

Contestée par les syndicats, la réforme de la SNCF préparée par le gouvernement ne passe pas mieux auprès des partis politiques. Sur Twitter, Eric Coquerel, député de La France insoumise, s'insurge contre la volonté du premier ministre de « *casser le statut des cheminots* » et de « *privatiser la SNCF* ».

A l'autre extrémité de l'éventail politique, Nicolas Bay, député européen du Front national, a déploré le recours aux ordonnances. « *Il participe d'une logique qui consiste à essayer de confisquer ou en tout cas de réduire le débat démocratique* », a expliqué le leader frontiste. Ce dernier a reconnu qu'il y avait « *une nécessité de réformer le statut* » des cheminots, mais il souhaite, sans plus de précisions, que soit maintenu un « *statut spécifique* ».

La droite, aussi, critique le projet de réforme. Xavier Bertrand, président de la région des Hauts-de-France, en a souligné les manques. « *On passe à côté de l'essentiel. L'essentiel, c'est que le rapport Spinetta et ce que veut faire le gouvernement passent complètement à côté des cinq millions de passagers qui prennent le train tous les jours* », a dénoncé M. Bertrand.

Pour le président de région et ancien ministre du travail, le recours aux ordonnances, « *c'est une façon pour le gouvernement de montrer ses muscles en disant : regardez, on est très courageux, mais ce n'est pas ça qui va changer les choses du jour au lendemain, et ce n'est pas ça qui nous dit comment vont être faits aujourd'hui les investissements dans la sécurité et la qualité des transports. [Là], c'est l'impasse totale. On est avec le rapport Spinetta dans un exercice de communication.* »

Dans un communiqué, le Parti socialiste accuse, lui, l'exécutif de « *passer en force* », de priver le « *pays d'un temps indispensable de débat démocratique* » et d'adopter, « *sans réserve, la vision comptable du rapport Spinetta* ».

Fonction publique sous tension

La mobilisation des cheminots intervient dans un contexte particulièrement lourd dans la sphère publique : les syndicats de la fonction publique en sont déjà à leur deuxième journée de mobilisation, prévue le 22 mars. Les cheminots avaient d'ailleurs annoncé, avant la présentation de la réforme de la SNCF, qu'ils s'y joindraient.

L'intersyndicale, composée de sept syndicats sur neuf, compte sur une forte mobilisation des fonctionnaires ce jour-là pour faire reculer le gouvernement ou, à tout le moins, le faire dévier un tant soit peu de sa route réformatrice. L'enjeu du 22 mars est d'établir un rapport de force. Ce sera donc une journée-test, voire un « *crash-test* », si le résultat s'avérait par trop décevant.

Les syndicats misent sur l'accumulation des déceptions et des déconvenues. La brouille entre le gouvernement et les 5,4 millions de fonctionnaires a commencé très tôt après l'élection d'Emmanuel Macron. Les agents ont à peine digéré la promesse de campagne de supprimer 120 000 postes sur le

quinquennat que, dès l'été, les mauvaises nouvelles pleuvent : le point d'indice, gelé de 2011 à 2015, l'est de nouveau à partir de 2018 ; une journée de carence est instituée pour les congés maladie ; la hausse de la CSG, qui doit se traduire par une hausse de pouvoir d'achat pour les salariés du privé, est tout juste compensée pour les fonctionnaires. Une action unitaire, la première depuis dix ans, est organisée le 10 octobre.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a lancé, en septembre, la réforme de l'Etat. Les mesures ne sont pas encore connues. Elles ne le seront qu'en avril. Mais l'exécutif a d'ores et déjà ouvert le chantier « fonction publique ».

A l'issue d'un premier « comité interministériel de la transformation publique », le 1^{er} février, le premier ministre annonce un recours accru aux contractuels, le développement de la rémunération au mérite, la simplification des instances représentatives des personnels, un plan de départs volontaires... L'annonce produit l'effet d'une douche froide pour les syndicats de la fonction publique. Dès le 6 février, sept sur neuf (c'est-à-dire hormis la CFDT et l'Unsa) annoncent donc de nouvelles grèves et manifestations pour le 22 mars.

« Le voile tombe »

Aujourd'hui, les mobilisations s'entrechoquent. L'Unsa fonction publique n'appelle pas ses adhérents à participer au mouvement de mars, contrairement à l'Unsa Ferroviaire et l'Unsa Territoriaux. Ce mouvement de réforme foisonnant, qui ne devrait pas déboucher sur une grande loi « réforme de l'Etat » mais s'appliquer au fil de l'eau, peut aussi bien désorienter les opposants, comme l'espère peut-être le gouvernement, qu'aboutir à la fusion des luttes.

C'est évidemment ce que souhaitent les syndicats. Pour l'heure, ils fourbissent leurs armes. Réunis le 21 février, ils ont de nouveau fustigé les « orientations inquiétantes » du gouvernement, appelant les agents à descendre « massivement » dans la rue le 22 mars. A la CGT, on espère que la colère va finir par lever et faire gonfler la mobilisation. « Les fonctionnaires constatent que le voile tombe. Ils se rendent compte que le président de la République et le gouvernement sont des adversaires de la fonction publique », estime Jean-Marc Canon, secrétaire général de l'Union générale des fédérations de fonctionnaires CGT.

« Le mécontentement ne se mesure pas tout le temps à l'aune du nombre de manifestants. Ce que je vois, c'est que les tensions s'accroissent dans les Ehpad, les hôpitaux, chez Carrefour, dans les prisons, la police, l'éducation, les collectivités territoriales », a rappelé le secrétaire général de la CFDT dans [Les Echos](#).

Par [Guy Dutheil](#) et [Benoît Floc'h](#)

LES ECHOS – 27/02/2018

13 Les nouveaux défis de l'industrie pharmaceutique



Equilibre entre spécialisation et diversification, succession des blockbusters et rémunération de l'innovation placent la barre très haut pour les industriels.

Quels sont les principaux défis auxquels est confrontée l'industrie pharmaceutique mondiale en ce début 2018 ? La publication égrenée au cours des précédentes semaines des résultats 2017 des grands groupes et l'exercice d'actualisation de la stratégie qui les accompagne propose une image instantanée de la situation du secteur.

Première constatation : la spécialisation dans un domaine thérapeutique dont on devient le champion incontournable peut être dangereuse. N'est pas Roche qui veut en oncologie. « [L'américain BMS, qui s'est progressivement recentré sur le cancer, est aujourd'hui à la merci des performances de son produits phare, l'Opdivo, comme l'a montré la perte de 20 % de sa valeur en Bourse à la suite d'un échec dans le cancer du poumon](#) », observe un ancien dirigeant de l'industrie.

Idem pour Novo Nordisk. Tout roi du diabète qu'il était, le danois a vu ses ventes stagner en 2017 en raison de la reconfiguration de ce marché. D'où sa volonté d'élargir ses activités à des domaines connexes, comme l'obésité ou la NASH (une maladie du foie). Et son intérêt renouvelé pour l'hémophilie.

Lendemain difficiles

Autre incontournable pour les laboratoires : les blockbusters. D'abord source de prospérité, ils deviennent ensuite un problème lorsque les brevets tombent dans le domaine public. [Les traitements curatifs contre l'hépatite C \(9 milliards de dollars de ventes pour le Harvoni en 2016\) ont ainsi propulsé Gilead](#), une entreprise de taille moyenne, dans la cour des grands, mais avec maintenant l'obligation de leur trouver des successeurs aussi brillants.

Idem des produits comme Humira (16 milliards de dollars de ventes en 2016), Enbrel (8,9 milliards de dollars en 2016) ou encore Lantus (6 milliards de dollars en 2016) qui provoquent des lendemains de fête difficiles.

La fonte du [chiffre d'affaires](#) d'AstraZeneca (son redémarrage est attendu en 2018) après la perte des brevets de Crestor, Nexium et Seroquel a failli lui coûter son indépendance face à Pfizer. [Que Sanofi ait pu amortir le choc de la perte de brevet de Lantus \(avec des ventes quasiment stables en 2017\) est déjà une performance en soi.](#)

Rapatrifier des avoirs

Générer des blockbusters de façon régulière suppose un instrument de R&D extrêmement puissant. Mais cela peut aussi s'acheter. « *Beaucoup de groupes pharmaceutiques, cherchent à acheter le prochain blockbuster avec d'autant plus d'énergie que leurs brevets se rapprochent de l'échéance* », observe Ben McLaughlin, président du groupe Global Healthcare Industry du cabinet d'avocats d'affaires Baker McKenzie.

Les cibles privilégiées sont des biotech avec des produits proches du marché, dans la droite ligne de ce qu'ont fait Gilead avec Kite ou Celgene avec Juno. Ce mouvement devrait s'accélérer en 2018, selon Baker McKenzie, et pousser les valorisations à la hausse, un phénomène encore amplifié par la réforme fiscale américaine qui permet à de nombreux laboratoires américains de rapatrifier des avoirs. Le cabinet d'avocats estime ainsi que le montant des fusions-acquisitions devrait croître de 50 %, de 277 milliards en 2017 à 418 milliards de dollars.

Nouveau mécanisme

Mais le mouvement pourrait concerner des activités entières - Pfizer et l'allemand Merck envisagent de céder leur automédication et Lilly sa santé animale. Beaucoup s'attendent aussi à ce que Pfizer, fort de la logique financière qui guide sa stratégie, lance une grosse opération. Parmi les proies envisagées par les analystes, BMS mais aussi Biogen.

Enfin, la qualité de la R&D ne garantit plus à elle seule le succès d'un médicament. Il faut aussi que l'innovation soit correctement rémunérée. « Or, on observe une forte pression sur les prix qui résulte à la fois de l'action des payeurs et de la concurrence, estime Hervé Ronin, associé chez Bryan Garnier. A l'heure de la recherche mondialisée, personne ne peut plus développer un médicament à l'abri des regards. »

Un nouveau mécanisme d'action inspire souvent d'autres laboratoires quasi simultanément : [les nouveaux produits contre le cholestérol anti-PCSK9 de Sanofi et d'Amgen ont ainsi été autorisés presque au même moment](#). Idem pour les anti-PD1-PDL1 (Opdivo, Keytruda) ou les CART (Novartis, Kite). « Aujourd'hui, les rentes de situation ne durent pas plus de quelques semaines à quelques mois », conclut Hervé Ronin.

Catherine Ducruet

LE PARISIEN – 27/02/2018

14 Accord UE-Mercosur : «30 000 élevages français sont en péril», selon la FNSEA



Christiane Lambert a pris la direction de la FNSEA en avril 2017. C'est la première femme élue à la tête du premier syndicat agricole français.

Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, monte au créneau contre le traité de libre-échange négocié entre l'Union européenne et l'Amérique latine. Elle redoute l'importation massive de produits moins chers et de moins bonne qualité.

Après le décès brutal [de Xavier Beulin](#) en février 2017, c'est elle qui a [repris les rênes](#) du premier syndicat agricole français, la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA). Alors que se déroule le [salon de l'agriculture à Paris](#), l'éleveuse de porcs du Maine-et-Loire, 58 ans, alerte sur [le traité de libre-échange](#) négocié en ce moment par l'Union européenne avec le Mercosur, la communauté économique qui regroupe l'Argentine, le Brésil, le Paraguay, l'Uruguay, le Venezuela et la Bolivie.

Comment se porte la filière agricole ?

Christiane Lambert. Les agriculteurs n'ont pas le moral. Ils ont cumulé des crises climatiques très fortes, notamment les céréaliers qui viennent de vivre trois années difficiles. Mais les grosses inquiétudes du moment concernent les accords commerciaux de libre-échange négociés par Emmanuel Macron avec les pays d'Amérique latine du Mercosur. Sans oublier la mise en œuvre du Ceta, [l'accord avec le Canada](#). Ces deux traités vont permettre l'arrivée sur le sol français de produits venus d'ailleurs qui n'ont pas les mêmes conditions de production que les produits français. Monsieur Macron dit : « Montée en gamme, bio, bien-être animal ! » Dans le même temps, il ouvre grand les frontières à des produits qui vont tirer les prix vers le bas. Inacceptable !

Quel va être l'impact du traité avec le Mercosur sur les exploitations françaises ?

30 000 élevages sont en péril et quatre filières sont concernées : l'éthanol, le sucre, la filière bovine et la volaille. Le quota d'importation prévu dans ce fameux traité est de 90 000 tonnes. C'est l'équivalent en France de 20 % de la consommation d'ail, une pièce noble de bœuf. Or, cette viande va arriver à un prix 30 % inférieur au prix français. N'oublions pas que dans notre pays, la consommation de viande a baissé de 27 % ces quatorze dernières années. Les agriculteurs se retrouvent donc pris en étau.

Vous dénoncez aussi les conditions de fabrication de cette viande produite Outre-Atlantique...

Dans les pays du Mercosur, les bêtes sont traitées avec des activateurs de croissance et mangent des produits OGM, ce qui explique les coûts de production très bas. L'Amérique du Sud a aussi connu récemment des problèmes sanitaires énormes avec de la triche, de la remballe, de la viande avariée couverte par la direction des services vétérinaires.

La loi sur les Etats généraux de l'alimentation, présentée en mars, veut encadrer l'usage des promotions dans la grande distribution. Doit-on craindre une augmentation de 10% des prix comme le prédit Michel-Edouard Leclerc ?

Je me base plutôt sur les chiffres de l'Observatoire de la formation des prix et des marges qui évoque une augmentation des prix de 0,4 %. Leclerc joue au poker menteur, son système est pervers. C'est « moins cher, moins cher, moins cher » ! Son problème, aujourd'hui, c'est Amazon qui peut faire encore moins cher que lui. La vraie question à se poser, c'est : « Peut-on garder une production française de qualité, qui entretient les territoires, fait la bonne alimentation à la française et payer si peu les producteurs ? » 40 % des producteurs [gagnent 354 € pour vivre par mois](#). Il est temps de changer.

L'affaire Lactalis a montré le manque de transparence dans l'agroalimentaire. N'illustre-t-elle pas la dérive générale de ce secteur ?

[Lactalis](#) est une entreprise parmi tant d'autres, cela ne veut pas dire que toutes se comportent de la sorte. Quand il y a une faille, il faut le dire tout de suite. Lactalis a tardé à le dire, c'est une erreur.

Bérangère Lepetit

::: SOCIÉTÉ

LE PARISIEN – 27/02/2018

15 La gendarmerie désormais accessible en un clic 24/24



Rennes (Ille-et-Vilaine), lundi. Une vingtaine de gendarmes composent cette nouvelle brigade.

La gendarmerie crée sa brigade numérique. Joignable par tous les usagers, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, elle a compétence sur tout le territoire pour répondre aux sollicitations non urgentes des internautes.

Une fenêtre apparaît sur la gauche de l'écran. Posté devant son ordinateur, le gendarme Mickaël vient de recevoir une nouvelle demande de « chat » (NDLR : discussion) en ligne. « Bonjour, comment puis-je

vous aider ? » La conversation écrite s'engage au rythme des doigts du gendarme pianotant sur son clavier. L'internaute, qui vient de constater que le pare-chocs avant de son véhicule a été enfoncé dans la nuit, souhaite porter plainte. Après lui avoir demandé s'il est assuré, le gendarme l'invite à rédiger une préplainte en ligne et lui explique qu'il pourra ensuite « prendre rendez-vous avec le service de gendarmerie ou de police de son choix ».

Lancée ce mardi à Rennes, en Ille-et-Vilaine, la nouvelle brigade numérique de la gendarmerie nationale a pour objectif de répondre à toutes les sollicitations non urgentes (elle ne se substitue pas au 17, qui reste le numéro d'urgence) sur la sécurité du quotidien, que ce soit sur le Code de la route, les armes, les procurations, le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles. Mais aussi sur les drogues, la cybersécurité, la radicalisation ou l'intelligence économique etc..

Répondre à une population de plus en plus connectée

La brigade remplit à la fois une mission de renseignement, de prévention mais aussi d'orientation vers les télé services existants ou à venir (*lire ci-dessous*). « L'objectif est d'apporter une nouvelle offre de service en collant aux usages de la population de plus en plus connectée », affirme le Lieutenant-Colonel Rémy Nollet de la mission numérique de la gendarmerie nationale. La France est le troisième pays à se doter d'un tel dispositif, après les Pays-Bas et l'Angleterre récemment.

Cette brigade 2.0 fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. N'importe quel citoyen en France ou à l'étranger peut la contacter via son smartphone, sa tablette ou son ordinateur. Plusieurs canaux d'interaction sont possibles : le formulaire de contact et le chat en ligne sur le site Internet de la gendarmerie mais aussi Twitter ou Facebook Messenger. Le délai de réponse ne dépassera pas 24 heures pour les demandes les moins prioritaires.

Une référente pour les violences faites aux femmes

La brigade est composée de 20 gendarmes, tous volontaires. Ils ont été sélectionnés pour leur expérience du terrain, leurs compétences professionnelles et linguistiques. Parmi eux, le gendarme Céline, qui gérait jusqu'alors les appels du 17, sera référent pour les cas de [violences faites aux femmes](#). « Certaines peuvent être plus rassurées de savoir que c'est une femme qui leur répond, explique-t-elle. Nous sommes là pour vérifier qu'elles ne sont pas en danger immédiat et les accompagner vers un dépôt de plainte éventuel. Notre rôle ne se limite pas uniquement à les renvoyer vers le 39 19 ce qu'aurait très bien pu faire un chatbot (*NDLR : robot conversationnel*). Il y a des vrais humains formés et expérimentés derrière les ordinateurs. »

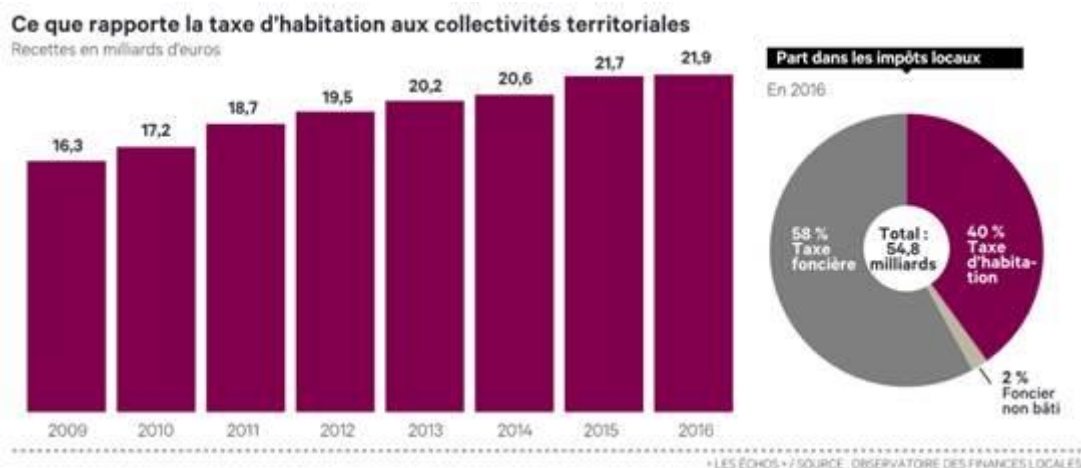
Même si la brigade numérique n'a pas vocation à recevoir des plaintes, les agents détenteurs d'une habilitation judiciaire pourront néanmoins se saisir des faits constituant des infractions pénales et les transmettre au parquet si nécessaire.

Des sites de sécurité de plus en plus spécialisés

Il existait déjà la plate-forme Pharos qui permet de signaler des faits illicites sur Internet, le service Télépoints pour que les automobilistes sachent avec précision combien de points il leur reste sur le permis de conduire, ou encore l'opération Tranquillité vacances qui, grâce à un simple formulaire, donne la possibilité de faire surveiller son habitation par les forces de l'ordre lorsqu'on est absent.

Il faudra dorénavant y ajouter Perceval, un système de plainte en ligne pour les fraudes aux cartes bancaires. La déclaration sur la plate-forme donnera lieu à un récépissé qui permettra de se faire rembourser auprès de sa banque. Pour porter plainte contre des escroqueries aux petites annonces, aux faux sites d'e-commerce ou au ransomware, la plate-forme Thésée de la police nationale prendra le relais. Un dispositif de signalement en ligne des violences sexuelles est également en préparation.

Solenne Durox

16 Les élus locaux prêts à troquer la taxe d'habitation contre le foncier bâti et une part de TVA

Le Comité des finances locales doit voter ce mardi son scénario de la réforme de la fiscalité locale. Très opposée à l'exonération de la taxe d'habitation, l'instance se résigne désormais à la municipalisation de la taxe foncière.

Ce n'est pas encore le consensus sur la réforme de la fiscalité locale mais les points de vue se mettent à converger. Le Comité des finances locales (CFL), l'instance officielle de dialogue entre les élus locaux et l'Etat, va voter ce mardi son scénario de la réforme. Alors qu'il dénonce depuis l'élection d'Emmanuel Macron la suppression de la [taxe d'habitation](#) (TH) pour 80 % des ménages, le Comité s'engage désormais clairement dans la négociation de la réforme des impôts locaux.

25,8 milliards d'euros

La compensation de la suppression de la taxe d'habitation pour le bloc communal est chiffrée par le CFL à presque 26 milliards d'euros, en prenant en compte la croissance annuelle.

La délibération du Comité propose que la suppression totale de la taxe d'habitation prévue après 2020 par le président de la République soit compensée par le transfert au bloc communal de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Sur les 31,9 milliards d'euros de produit du foncier bâti en 2016, les départements avaient capté 13,8 milliards, contre 18,1 milliards pour le bloc communal. Ce dernier avait touché 21,8 milliards d'euros de taxe d'habitation, le CFL propose donc de compenser le solde par une fraction de [TVA](#), chiffrée autour de 9,5 milliards d'euros. Il recommande aussi de dédommager les départements par une part de [CSG](#). Ce tour de passe-passe réglerait la question du financement des collectivités locales, mais pas celle des pertes budgétaires pour l'Etat.

Recette dynamique

Le CFL rejoint ainsi plusieurs grandes associations d'élus locaux comme France urbaine ou l'Assemblée des communautés de France, qui soutiennent depuis des mois la récupération du foncier bâti, estimant que cet impôt assis sur les bases cadastrales correspond mieux aux politiques locales qu'aux compétences sociales des départements. Le président du comité, le socialiste André Laignel, explique aux « Echos » que l'affectation d'une part de TVA garantirait par ailleurs une recette dynamique aux maires et présidents d'intercommunalité, tout en leur redonnant un pouvoir de taux affaibli par la perte du taux de taxe d'habitation.

Le scénario défendu par le CFL fait également partie de ceux qu'étudie le [comité « Alain Richard et Dominique Bur »](#) désigné par le gouvernement pour préparer la réforme des finances et de la fiscalité locale. Le parlementaire et l'ancien préfet doivent rendre leurs conclusions d'ici à avril. En revanche, le CFL se prononce totalement contre une compensation de la taxe d'habitation par des dotations d'Etat, même partielle. C'est peut-être ce qui pourrait séparer les conclusions des deux comités, Alain Richard et Dominique Bur n'étant pas opposés, selon des indiscrétions, à ce type de compensation.

« Les planètes s'alignent »

Jean-René Cazeneuve, député LREM et président de la nouvelle délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation à l'Assemblée nationale, se réjouit que « *les planètes s'alignent et que le CFL sorte de sa posture politique d'opposition* ». Il estime que le transfert du foncier bâti est une bonne option pour conserver un lien entre le contribuable et les collectivités. Sa délégation produira ses propres recommandations dans les prochains mois.

Ce mardi, des voix dissidentes apparaîtront néanmoins parmi la petite quarantaine d'élus, de parlementaires et de hauts fonctionnaires qui composent le CFL. Outre les représentants des départements, opposés à la perte du foncier bâti, certains maires jugent les propositions du CFL trop conciliantes.

C'est le cas de Jean-François Debat, maire PS de Bourg-en-Bresse et président délégué de l'Association des villes de France. Il estime que ce transfert de recettes va figer les inégalités fiscales entre départements au lieu de les réduire. De même, il souhaite que les ratios de fiscalité nationale (TVA ou CSG) des collectivités soient fixés dans des lois organiques « *et non plus dans les lois de finances à la main de Bercy* ».

Matthieu Quiret

LES ECHOS – 27/02/2018

17 Aides sociales : les départements mettent la pression sur Matignon



Les représentants des départements attendent avec impatience les propositions du Premier ministre sur la réforme de leurs financements prévues début mars.

« *Nous sommes opposés au bonneteau fiscal d'où qu'il vienne* », prévient Pierre Monzani, le directeur général de l'Assemblée des départements de France (ADF). L'association d'élus affirme ne pas soutenir la réforme fiscale que doit voter ce mardi le Comité des finances locales. Dans ce scénario, les départements lâcheraient les recettes de la taxe sur le foncier bâti au profit des communes et de leurs intercommunalités et seraient dédommagés par l'Etat via une part de CSG. Pas question pour l'ADF de renoncer officiellement à son pouvoir de taux et à l'autonomie fiscale dont les présidents de départements profitaient jusqu'ici.

Reste à charge

La priorité des départements se situe en réalité ailleurs, ils attendent avec impatience le 6 mars une rencontre avec le Premier ministre sur ses pistes de financement des prestations sociales. Mi-février, une mission menée par Pierre Monzani et plusieurs inspecteurs généraux de l'Etat ont rendu à Matignon le rapport listant les scénarios possibles. Depuis plusieurs années, les transferts de l'Etat ne compensent plus du tout les dépenses engagées par les départements pour le RSA, les aides aux handicapés et aux personnes âgées. L'ADF chiffre ses dépenses obligatoires pour 2016 à 18,2 milliards d'euros, dont 9,3 milliards d'euros qui restent à la charge des départements.

Mise à l'abri

Plus récemment, c'est l'explosion de la prise en charge des mineurs étrangers isolés qui a plombé les finances départementales, au-delà du milliard d'euros de charge. Le président de la République a promis une aide accrue de l'Etat et Edouard Philippe devrait en préciser le 6 mars les modalités. Le journal « La Gazette des Communes » a publié les deux pistes envisagées par la mission Monzani-IGA. Soit l'Etat dédommage les deux premières semaines de prise en charge à hauteur de 70 à 106 millions d'euros, soit il reprend à partir de 2019 la mise à l'abri de ces jeunes, une facture d'environ 125 millions d'euros par an.

La discussion avec l'Etat risque néanmoins d'être tendue. Ce dernier aura en effet beau jeu d'avancer que les départements ont retrouvé des marges de manoeuvre financières depuis deux ans grâce à des efforts budgétaires de leur part, des fonds exceptionnels de l'Etat, une fiscalité avantageuse pour certains d'entre eux et une hausse ralentie du nombre des allocataires sociaux.

Matthieu Quiret

L'OPINION – 27/02/2018

18 Wauquiez fait le ménage chez Les Républicains



Le parti a décidé de ne plus accepter l'adhésion des parlementaires qui ne sont pas rattachés financièrement à LR. La procédure a commencé la semaine passée

Le 17 janvier, Laurent Wauquiez organisait pour la première fois une réunion de coordination des groupes parlementaires, où il a été décidé ne plus accepter au sein de LR députés et sénateurs n'y étant pas rattachés financièrement. De son côté, Alain Juppé a répliqué aux attaques dont avait fait l'objet sa gestion bordelaise de la part du président de LR. « Les appréciations que j'ai entendu circuler sur les médias relèvent d'une minable politique politicienne, et pas de la réalité », a-t-il asséné.

Le 23 février, Fabienne Keller a annoncé sa démission des Républicains. La sénatrice du Bas-Rhin a rendu publique la lettre qu'elle avait adressée, le jour même, à Laurent Wauquiez. Celle-ci était cosignée par Antoine Herth, député du même département. « Le mouvement du rassemblement est devenu celui du repliement. Bien trop souvent vos paroles et vos prises de position donnent l'impression que votre ambition n'est plus de combattre les idées populistes mais de les épouser, de les faire vôtres, écrivait-elle, réagissant notamment aux propos tenus par Laurent Wauquiez devant des étudiants lyonnais. Nous tenons à vous informer que nous quittons, à compter de ce jour, Les Républicains ».

Coïncidence du calendrier, Fabienne Keller était au même moment...congédiée par Laurent Wauquiez des Républicains. Le parti a en effet refusé, dans le courant de la semaine passé, le virement auquel la sénatrice procédait, comme chaque mois, pour régler sa cotisation d'élu. « Je n'ai pas connaissance d'un incident de cette nature sur mon compte bancaire », affirmait celle-ci, le 26 février, en déplacement au Tchad.

Tout commence le 17 janvier. Laurent Wauquiez réunit Gérard Larcher, Christian Jacob, Bruno Retailleau et Eric Woerth. Le nouveau patron de LR a décidé de tenir chaque mois une réunion de coordination des groupes parlementaires. Ce jour-là, avec le président du Sénat, les présidents des groupes LR à l'Assemblée nationale et au Palais du Luxembourg, ainsi que le président de la commission des Finances au Palais Bourbon, il choisit de faire le ménage.

Collimateur. Laurent Wauquiez ne veut plus accepter dans les rangs des Républicains des parlementaires qui n'y sont pas rattachés financièrement. Avant le 30 novembre, députés et sénateurs ont dû fléchir le parti auquel reviendrait le financement public généré par leur élection. Sont notamment dans le collimateur du nouveau patron du parti ceux qui, tout en étant encore adhérents de LR, se sont rattachés à Agir, le parti de centre droit, créé à l'automne par Franck Riester, exclu, lui, du parti le 30 octobre ([en fait, pour des raisons juridiques, ils se sont rattachés à l'association de financement de l'UDI, l'UDRL](#)).

Le 17 janvier, décision est prise par Laurent Wauquiez que ces parlementaires ne pourront plus être membres des Républicains et conserver une double appartenance avec LR et Agir. Par conséquent, il est acté que leur cotisation d'élu sera désormais rejetée par le siège du parti. A compter de février, celui-ci va mettre un terme au prélèvement mensuel ou refuser le virement mensuel de cette somme. C'est cette procédure qui est entrée dans les faits la semaine passée.

Lors de cette même réunion, 17 noms sont recensés. Depuis la situation a pu évoluer ; beaucoup de cas restent peu clairs. Certains ont officiellement quitté Les Républicains. [C'est le cas de la députée de Seine-Maritime, Agnès Firmin-Le Bodo](#). Député de Paris, Pierre-Yves Bournazel se considère, lui, comme n'étant plus membre de LR depuis le 31 décembre, mais ne l'a pas annoncé publiquement. Si Laure de la Raudière, leur collègue d'Eure-et-Loir, a démissionné du bureau politique de LR en novembre, elle ne l'a pas fait officiellement du parti (son adhésion se terminera avant l'été et elle n'entend pas la renouveler).

Ajout. Fabienne Keller a, elle, souvent affirmé vouloir conserver un lien avec les Républicains. « Co-fondatrice d'Agir, mouvement qui permet la double adhésion, j'ai choisi de rester membre du parti LR », expliquait ainsi la sénatrice juppéiste du Bas-Rhin au début janvier sur Facebook. Députée de la Marne, Lise Magnier assurait également souhaiter « tant qu'elle le pouvait, cotiser à LR ». Outre le nom des parlementaires rattachés à Agir, on trouve aussi, dans cette liste, Philippe Dominati et Céline Boulay-Espéronnier. Elus sénateurs en septembre, ces deux LR ont présenté une liste dissidente et se sont rattachés au MoDem.

En ce qui concerne les autres catégories d'élus, la direction de LR a pour l'instant choisi de tolérer encore la double appartenance avec Agir. Mais Laurent Wauquiez veut le plus possible mettre fin aux ambiguïtés. Au lendemain de son élection à la tête de LR, il a ainsi opéré un changement dans le règlement intérieur. Lors du conseil national du 27 janvier, il y a fait voter l'ajout d'un article : « La démission est actée lorsque l'adhérent la signifie à la Fédération, au siège ou via un support d'expression publique ». Cela permettra de simplifier les choses et d'éviter les feuillets.

[Ludovic Vigogne](#)

::: INTERNATIONAL

LE POINT – 27/02/2018

19 Trump recevra Macron le 24 avril à la Maison-Blanche



Le président américain Donald Trump recevra son homologue français Emmanuel Macron le 24 avril à la Maison-Blanche, a confirmé l'exécutif américain.

Le président américain Donald Trump recevra son homologue français Emmanuel Macron le 24 avril à la Maison-Blanche, a confirmé l'exécutif américain.

[Emmanuel Macron](#) aura droit à la première « visite d'État », qui comprend une cérémonie officielle et un dîner, organisée par le président américain depuis son arrivée au pouvoir en janvier 2017. « Cette visite contribuera à renforcer la coopération entre les [États-Unis](#) et la [France](#) sur les questions économiques et diplomatiques ainsi que l'amitié entre les deux (dirigeants) », a déclaré Sarah Sanders, porte-parole de [Donald Trump](#).

De nombreux points de désaccord

À l'occasion de son déplacement aux États-Unis, Emmanuel Macron pourrait, selon des sources diplomatiques, faire un passage par La Nouvelle-Orléans, qui fête son tricentenaire. Les deux dirigeants, qui se sont rencontrés à plusieurs reprises, entretiennent de bonnes relations en dépit de nombre de désaccords de fond, en particulier sur la question du climat. Le président français, qui a déploré la décision du locataire de la Maison-Blanche de sortir de l'accord de [Paris](#), a ouvertement exprimé l'espoir que son « ami » Trump change d'avis dans les mois ou les années à venir.

Emmanuel Macron lui avait déroulé le tapis rouge à Paris en juillet, le conviant à assister au défilé militaire sur les Champs-Élysées après un dîner avec son épouse la veille à la tour Eiffel. Donald Trump s'était déclaré particulièrement impressionné par le « formidable » défilé, [évoquant l'idée d'en organiser un à Washington](#).

Lors de leur nouvelle rencontre en septembre à l'ONU, Donald Trump n'avait pas tari d'éloges sur le président français, de 31 ans son cadet. « Il fait un super boulot en France. Il fait ce qui doit être fait », avait-il lancé. « Il est respecté par les Français et les Américains. »

LE POINT – 27/02/2018

20 Balkans : pourquoi il faut élargir l'Union



Le commissaire européen allemand David McAllister (CDU).

La Commission prépare l'élargissement de l'UE aux Balkans. Entretien avec David McAllister, président de la commission des Affaires étrangères du Parlement.

Le Point : La Commission a tracé un chemin pour l'intégration européenne des Balkans à l'horizon 2025. En tant que président de la commission des Affaires étrangères du Parlement européen, pensez-vous que ce soit réaliste ?

David McAllister : La stratégie d'élargissement de la Commission européenne est, à mes yeux, un document intelligent et tourné vers l'avenir. Il définit les priorités et les domaines de la coopération commune renforcée en abordant les défis spécifiques auxquels les Balkans occidentaux sont confrontés, en particulier la nécessité de réformes fondamentales et de relations de bon voisinage. L'année 2025 est une date indicative, basée sur le meilleur des scénarios. La date exacte dépendra de la rapidité des réformes et donc de l'alignement de ces pays sur les lois de l'UE.

La Serbie et le [Kosovo](#) sont toujours en conflit. Quelles sont leurs relations aujourd'hui ? Et croyez-vous à un accord de paix d'ici 2025 ?

Depuis sa déclaration d'indépendance en 2008, plus de 110 pays ont reconnu le Kosovo en tant que pays indépendant. Dans le même temps, Belgrade campe sur la ferme position que le Kosovo fait partie intégrante de la Serbie. Ainsi, la communauté internationale continue d'être divisée sur la question. [Vingt-trois](#) États membres de l'UE, dont la [France](#), ont reconnu le Kosovo, tandis que l'[Espagne](#), la [Slovaquie](#), Chypre, la Roumanie et la Grèce n'ont pas reconnu ce pays.

En dépit de cette situation difficile, des progrès ont été réalisés dans les relations entre Belgrade et Pristina. En avril 2013, ce que l'on appelle « l'accord de Bruxelles » a été signé. Selon ce document qui a fait date, Belgrade et Pristina ont convenu, entre autres choses, de l'intégration des municipalités à majorité serbe du nord du Kosovo dans le système juridique du Kosovo, tout en offrant certaines garanties à la population serbe. D'autres accords-clés ont été finalisés au cours des années, depuis 2013. Les deux parties doivent maintenant mettre pleinement en œuvre les accords déjà conclus. Le dialogue interne en cours en Serbie sur l'avenir des relations avec le Kosovo est très important. En substance, l'UE attend des deux parties un engagement continu en faveur d'une amélioration visible et durable de leurs relations. Ce processus devrait conduire progressivement à une normalisation complète des relations entre la Serbie et le Kosovo, afin d'être en mesure d'exercer pleinement leurs droits et de s'acquitter de leurs responsabilités.

Une Europe à 27 ou 28 pays connaît de grandes difficultés à fonctionner. Quels types de réformes institutionnelles seraient appropriés pour améliorer les institutions de l'UE avant l'élargissement aux Balkans ?

Je ne crois pas que nous ayons besoin de réformes institutionnelles pour préparer l'élargissement de l'Union européenne. L'UE devrait plutôt insister pour que la législation existante soit pleinement appliquée. Les pays des Balkans occidentaux doivent s'aligner sur l'acquis européen afin de rejoindre l'UE. Cela signifie qu'ils doivent pleinement adopter et mettre en œuvre un programme exigeant de réformes politiques et économiques.

La Serbie et le Monténégro ont officiellement demandé à faire partie de l'Union européenne. Qu'attendez-vous d'eux, en termes de réformes, avant leur intégration ?

Les 35 chapitres de l'acquis communautaire forment la base des négociations d'adhésion pour chaque pays candidat. Ils correspondent aux différents domaines politiques tels que l'État de droit, l'économie et la politique étrangère pour lesquels des réformes sont nécessaires afin de remplir les conditions d'adhésion. Les pays doivent adapter leurs infrastructures administratives et institutionnelles et aligner leur législation nationale sur la législation européenne dans ces domaines. Ils doivent respecter les critères que l'UE a définis dans les 35 chapitres avant de pouvoir conclure les négociations. Néanmoins, des progrès durables sur les fondamentaux, en particulier sur les chapitres 23 et 24 relatifs à l'état de droit, sont nécessaires.

Combien cela coûte-t-il au budget européen de soutenir ces pays ?

L'instrument d'aide de préadhésion (IAP II) est le moyen par lequel l'UE soutient les réformes visant à l'élargissement en apportant une aide financière et technique. L'IAP II s'appuie sur les résultats déjà obtenus en consacrant près de 4 milliards d'euros à des partenaires individuels dans les Balkans occidentaux, et 3 milliards d'euros supplémentaires pour la période 2014-2020 pour l'ensemble des pays. Cet argent est bien dépensé. La politique d'élargissement de l'UE reste le meilleur outil pour soutenir la modernisation des pays de l'Europe du Sud-Est. Grâce à cette transformation, nous assurons la sécurité, la stabilité et la prospérité pour nos partenaires – et surtout pour nous-mêmes. Un élargissement clair, crédible et conditionnel reste donc dans l'intérêt même de l'Union européenne.

[Emmanuel Berretta](#)

LE FIGARO – 27/02/2018

21 Xi Jinping, prêt à devenir «empereur à vie» de Chine



Le Parti communiste chinois s'apprête à lever la limitation de deux mandats, renforçant les craintes d'une dérive maoïste du régime.

«Ma mère m'avait fait promettre de me marier avant la fin du mandat de Xi Jinping. Me voilà soulagé...», ironisait dimanche un internaute chinois. Évoquée depuis des mois, la possibilité que le maître de Pékin devienne empereur à vie est à présent plus réelle que jamais, et fait craindre à certains que la Chine ne renoue avec les démons de l'époque maoïste.

Celui qui était déjà [le dirigeant le plus puissant depuis Mao Tsé-toung](#) pourra désormais rester au sommet du pays aussi longtemps qu'il lui plaira. Le Comité central du Parti communiste chinois (PCC) a en effet proposé de supprimer de la Constitution l'obligation pour un président de ne «pas exercer plus de deux mandats consécutifs» de cinq ans. [La mesure sera, sauf tremblement de terre, adoptée par des députés](#) inféodés au régime lors de la session annuelle plénière de l'Assemblée nationale populaire (ANP), qui s'ouvre le 5 mars.

Nommé président de la République populaire de Chine en 2013, Xi Jinping n'aura donc pas à quitter cette fonction comme prévu en 2023. Âgé de 64 ans, il cherchera aussi, selon toute probabilité, à prolonger la durée de ses postes de secrétaire général du PCC - il a été sacré une deuxième fois lors du dernier Congrès d'octobre - et de chef des armées, qui lui confèrent un pouvoir encore plus important que celui de président. Seule une règle non écrite de départ à la retraite à 68 ans pourrait le limiter. Mais il semble bien parti pour s'en affranchir.

La modification de la Constitution marque une rupture spectaculaire avec les principes de succession suivis par le régime [depuis la mort de Deng Xiaoping](#), afin de garantir la stabilité du régime. Et d'éviter qu'après le règne impitoyable de Mao, qui avait favorisé les luttes entre factions et rendu le pays exsangue, un nouveau dictateur s'accroche indéfiniment au pouvoir. Au bout de dix ans, les prédécesseurs de Xi Jinping - Jiang Zemin et Hu Jintao - avaient ainsi quitté la tête de l'État, du Parti et de l'armée. «Cette mesure, qui semble rétablir le présidentielisme à vie, est l'un des événements politiques les plus importants depuis le lancement des réformes économiques à la fin des années 1970: elle crée la panique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du régime», souligne Zhang Lifan, un historien indépendant basé à Pékin.

Les experts craignent qu'en l'absence de tout contre-pouvoir face à son leader, qui fait l'objet d'un culte de la personnalité croissant, la Chine bascule dans l'arbitraire. Comme sous Mao, inventeur du catastrophique «Grand Bond en avant», «seule une voix décidera du sort de près de 1,4 milliard d'habitants» et risquera de commettre de lourdes erreurs, s'inquiète Willy Lam, politologue à l'université chinoise de Hongkong, pour qui un retour au maoïsme serait un «désastre». «Il faut espérer que Xi Jinping écoute ses conseillers, sinon la Chine fait face à de graves dangers», abonde Jean-Pierre Cabestan, sinologue à l'Université baptiste de Hongkong. Mais il est devenu périlleux de s'opposer à un dirigeant qui concentre dans ses mains la plupart des pouvoirs du pays. Et qui a obtenu un statut équivalent à celui de Mao, le fondateur du régime, en faisant inscrire sa «pensée» dans la charte du Parti.

[«L'empereur rouge»](#) avait déjà envoyé un signal clair en ne désignant pas de successeur, lors du dernier Congrès, contrairement à ce qu'avait fait son prédécesseur après son premier mandat. Mais Xi Jinping, qui s'est fait beaucoup d'ennemis avec sa vaste campagne anticorruption, «n'a pas d'autre choix que de rester au pouvoir», estime Jean-Pierre Cabestan. Et il est le seul, en tenant le pays d'une main de fer, «à être capable de mener les réformes annoncées et à pouvoir éviter - ou gérer - une contestation sociale», ajoute cet expert, alors que la tendance est au ralentissement économique.

Pour l'heure, Xi Jinping a terrassé ses rivaux, qui en sont réduits à espérer qu'une crise économique ou géopolitique l'affaiblisse. Quant à la population, abreuvée quotidiennement de propagande, elle soutient dans l'ensemble un dirigeant qui a promis de rendre à la Chine sa grandeur, en en faisant une superpuissance «moderne» et dotée d'une armée de «classe mondiale».

Mais le prix à payer est élevé, tant Xi Jinping a accru son emprise sur la société civile depuis son arrivée aux manettes, fin 2012. Certains observateurs redoutent qu'il profite de sa toute-puissance pour resserrer davantage la vis. «Je suppose que sa priorité sera de poursuivre la répression», qui s'est notamment abattue sur les militants des droits de l'homme et les avocats, pronostique ainsi Sam Crane, spécialiste de l'histoire chinoise du Williams College, aux États-Unis. La presse, les religions ou les ONG sont par ailleurs étroitement surveillées. Et plus, généralement, toute voix contestataire est muselée ou emprisonnée.

L'annonce de la mesure a toutefois provoqué de nombreux remous sur la toile chinoise. Plusieurs internautes ont publié sur les réseaux sociaux des commentaires acerbes - vite effacés et bloqués par les autorités -, comparant parfois le système chinois à la dynastie nord-coréenne, où les Kim dirigent le pays jusqu'à leur mort. D'autres ont diffusé des images de Winnie l'ourson - dont l'apparence débonnaire évoque à leurs yeux celle du dirigeant chinois - coiffé d'une couronne d'empereur. Pas sûr que cela suffise à freiner la détermination de Xi Jinping.

Cyrille Pluyette

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien cordialement,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

